

Projet d'établissement



Nom de l'établissement : **Multi-accueil Municipal « Les Petits Lutins »**

Date :

Cachet, signature

Service d'agrément territorialisé, le par (*initiales*)

Visa du Conseil départemental
familiales

Visa de la Caisse d'allocations

Le :

Le :

Introduction

L'objectif de ce projet d'établissement est de situer la structure dans son cadre politique, économique, social et partenarial. Il est l'expression d'une dynamique d'équipe pensée en amont, réfléchi en fonction des besoins observés localement.

De ce fait, c'est un cadre référentiel de l'accueil pour l'enfant, vous, ses parents et nous, professionnels qui l'accueillons.

Notre structure, installée à cette adresse depuis l'année 2013 est passée de 33 à 44 enfants. Notre localisation centrale dans la ville et accolée au stade, nous permet de sortir à l'extérieur plus facilement et notamment en calèche lorsque nous le pouvons.

Nous sommes organisés en 3 sections d'enfants dont les bébés jusqu'à l'âge de la marche, les moyens jusqu'à 20 mois puis les grands. Ce dernier accueille un plus grand nombre d'enfants car nous pensons que « la crèche » bénéficie majoritairement aux plus grands en les préparant au vivre ensemble qu'ils connaîtront avec leur entrée à l'école. Le jeu libre y est favorisé et nous sommes sur le point d'agrandir encore les 500m² existant afin de répondre encore plus aux importants besoins moteurs des enfants venant d'acquérir la capacité de marcher. En effet, la salle de vie des moyens sera agrandie de près du double de sa surface initiale et la création d'une salle de réunion pour les familles et professionnels, dotée des technologies actuelles (projection de films, vidéos...) permettra aussi de transformer cette pièce en salle de motricité.

Pour information, nous sommes régis par le Décret n° 2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans.

1. Présentation de l'établissement

1.1 Identité

Type et nom de l'établissement : Multi-accueil « Les Petits Lutins »

Adresse : 5 AV PIERRE MENDES France 34740 VENDARGUES

 04/67/70/12/36

E-mail : multiaccueil.lespetitslutins@vendargues.fr

Nom du gestionnaire : MAIRIE DE VENDARGUES

Statut du gestionnaire : Collectivité Territoriale – Etablissement public

Mode de fonctionnement :

Fonctionnement en mode Psu

Fonctionnement en mode Paje

Ce mode de fonctionnement permet à la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault (CAF) de nous verser directement une Prestation de Service Unique (PSU). Cette aide permet d'abaisser le coût de l'accueil de l'enfant supporté par les familles. Il n'y a pas de majoration due au coût de fonctionnement de la structure. Autre exemple, les couches et les repas sont fournis.

1.2 Capacité et type d'accueil proposés

Nombre de places :

Type d'accueil	0 - 4 ans	Jusqu'à 4 ans
Accueil occasionnel	4	
Accueil régulier	40 au total	Dont Enfants porteurs de handicap
Action Passerelle	Les mercredis et vacances scolaires	

La structure accueille des enfants de l'âge de 10 semaines à 4 ans. La priorité est néanmoins donnée aux enfants de moins de 3 ans ; les espaces, le mobilier et les jeux étant davantage adaptés.

Nous accueillons 44 enfants à la journée soit environ 24 grands, 10 moyens et 10 bébés plus ou moins 20% soit 8 enfants de plus portant l'effectif à 52 certains jours sans dépasser 100% en moyenne à la semaine. Les enfants accueillis à l'école la première année peuvent solliciter une place si les effectifs le permettent. Ils ne sont pas prioritaires mais peuvent venir lors des mercredis et vacances scolaires.

Nous bénéficions d'un agrément modulé. Nous accueillons 34 enfants lors des vacances scolaires et 36 les mercredis en dehors de ces périodes.

L'accueil occasionnel est réservé aux enfants connus de la structure venant de manière ponctuelle, non régulière d'une semaine sur l'autre.

1.3 Compétences professionnelles mobilisées

1.3.1 L'équipe et les intervenants

(*) se référer au Décret n° 2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans.

Personnels diplômé (administratif ponctuellement auprès des enfants)	Qualification	Statut (type contrat)	Nombre d'heures rémunérées par semaine
Directrice	Infirmière	Titulaire	35
Adjointe de direction	Puéricultrice Educatrice de jeunes enfants	Titulaire	28
- Personnel diplômé (*) encadrant les enfants			
- Et ponctuellement en continuité de direction	Educatrice de jeunes enfants (E.J.E)	Contractuelle	35
- Et ponctuellement en relais de direction	Auxiliaire Puéricultrice	Titulaire	35
	Auxiliaire Puér.	Titulaire	35
	Auxiliaire Puér.	Titulaire	31,5
	Auxiliaire Puér	Titulaire	35
	Auxiliaire Puér	Contractuelle	35
- Personnel qualifié (*) encadrant les enfants			
	B.E.P Carrières sanitaires et sociales	Titulaire	30
	CAP Petite Enf.	Titulaire	35
	CAP Petite Enf.	Titulaire	35

- Personnel qualifié suite	CAP Petite Enf.	Titulaire	28
	CAP Petite Enf	Titulaire	35
	Aide maternelle	Titulaire	35
	Aide maternelle	Titulaire	30
	CAP Petite Enf	Vacataire	28
2 Personnes à l'entretien et en cuisine présentes ponctuellement sur temps de sieste par exemple lors de réunions de l'équipe 2 personnes chaque matin Pour l'entretien et la désinfection des locaux	Pas de diplôme dans le domaine de la petite enfance.	1 Titulaire	35
		1 Contractuelle	35
		Société extérieure	10
		Société extérieure	10

Le tableau ci-dessus présente la composition de notre équipe. Au regard des directives obtenues par décret, nous mobilisons 50% de personnel diplômé contre les 40 préconisés. Ce souhait politique et organisationnel de la part de la direction, montre à quel point la mobilisation des connaissances et compétences en matière de santé et d'alimentation (infirmière puéricultrice), en soins (auxiliaires de puériculture), ainsi qu'en psychologie, pédagogie et développement de l'enfant (éducatrices de jeunes enfants) est prégnant dans notre structure. L'autre part de l'équipe possède des compétences développées en termes d'animation (création de supports permettant le jeu, la décoration des lieux...).

Mise à part ces spécificités, chaque membre du personnel est amené à faire les mêmes actions et à apporter les mêmes soins à l'enfant indifféremment du diplôme obtenu. L'équipe de direction elle, est garante de la bonne mise en place de ce projet et gère tout l'aspect administratif de la structure principalement.

Un agent d'entretien à la journée permet le respect des règles d'hygiène des locaux selon les normes et protocoles en vigueur.

La cuisinière permet aux familles de bénéficier d'un service optimisé puisque les repas sont confectionnés sur place dans le respect des normes du Système d'analyse des risques et de maîtrise des points critiques (HACCP) à partir de produits frais, surgelés brut et viande d'origine française ... Elle s'occupe du linge de l'ensemble de la structure.

En cas d'absence, nous possédons les moyens de remplacer deux personnes simultanément.

En dehors de ces temps, une éducatrice intervient en plus auprès des équipes pour soutenir l'action quotidienne (projets) et favoriser, au même titre qu'une personne « vacataire » qui peut être présente en plus, le travail quotidien des équipes auprès des enfants.

Quant aux intervenants extérieurs, ils sont nombreux ... :

Le personnel de la bibliothèque de Vendargues propose des temps de contes ou de spectacles. A Noël, le Père Noël nous rend visite en calèche et distribue les cadeaux, seuls les enfants qui le souhaitent assistent à sa venue.

Un photographe professionnel vient chaque année pour la photo individuelle et de groupe.

Les services de communication de la ville participent à l'élaboration de livrets de photos distribués à chaque famille (pâques, sorties diverses, Noël...).

Les personnes âgées (bénévoles) du village accompagnent les enfants lors des sorties. Certains parents proposent ou sont sollicités pour partager leur savoir-faire (musique, chants, langue) lors d'activités préparées au préalable avec les enfants.

Une psychologue, un médecin, une musicienne spécialisée dans l'éveil musical et au moins une fois par an, un spectacle en extérieur le plus souvent proposé par une compagnie, interviennent régulièrement.

1.3.2 Le travail d'équipe

Chaque équipe (3) se réunit sur des temps en dehors de la présence des enfants et au moins une fois par mois pendant une heure trente avec la psychologue pour un temps d'analyse des pratiques.

L'analyse de pratique permet d'aborder des problématiques diverses : ressentis et difficultés autour de la prise en charge des familles, enfants et les réussites associées ... Cela permet de se mettre au travail sur des temps dédiés aux adultes. Cela permet la reconnaissance des compétences de chacun ainsi que leur professionnalisme. C'est au travers d'échanges sur leur pratique, en évaluant les réajustements nécessaires, en trouvant des outils pour ce faire et en mettant à distance des émotions parfois importantes (sensibilité accrue) lorsqu'on travaille auprès de jeunes personnes que l'objectif initial peut être atteint.

De la même façon, une fois par mois, chaque secteur (3) se réunit une heure pour harmoniser les pratiques et réfléchir autour d'actions ou projets en cours. Enfin, une fois par trimestre, une réunion avec l'ensemble de la crèche a lieu (voire plus si nécessaire).

Des temps d'échanges plus informels s'effectuent de manière hebdomadaire et forcément journalier. Pour cela, nous utilisons des cahiers de transmissions internes et un affichage au vestiaire sur lequel nous notons dans les faits uniquement, les informations nécessaires à notre fonctionnement.

Le médecin intervient deux fois par mois et, accompagné de la directrice infirmière puéricultrice, fait un point santé/développement sur le dossier des enfants et les examine si nécessaire. De manière ponctuelle, il intervient auprès de l'équipe sur une thématique spécifique (ex. : La Covid19) lors de réunion du soir. Il aide à l'élaboration des protocoles qu'il valide. En cas de doute, nous l'appelons pour lui faire part de la situation médicale ponctuelle de l'enfant. Dans des cas plus graves, ce sont les services du service d'aide médicale urgente (SAMU = centre 15) qui sont sollicités avant, car la conversation est enregistrée. Les services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) doivent être mis au courant en cas d'hospitalisation suite à l'appel des secours se rendant la « crèche ». Parfois, l'Agence Régionale de Santé (ARS) peut aussi être contactée par nos soins.

1.3.3 La formation

Quel que soit leur métier (travail auprès des enfants, cuisinier ou direction de crèche), les professionnels bénéficient chaque année d'un parcours de formation métier pour leur permettre d'approfondir et d'ajuster leurs compétences. Depuis 2016, chaque agent titularisé a bénéficié d'une formation d'intégration dans la fonction publique de 5 à 10 jours selon le type de qualification.

Des journées pédagogiques ont lieu deux fois par an sur deux jours fin août et un autre à la rentrée en janvier. Elles sont organisées pour l'ensemble du personnel de la structure en même temps. Les objectifs sont de travailler en équipe autour des thématiques « éducatives » pour préparer la rentrée, croiser ses observations, partager ses expériences vécues tout au long de l'année. Ces journées sont des moments privilégiés nécessaires à la constante actualisation de nos connaissances pour toujours un meilleur accompagnement des enfants et de leur famille. Les thèmes peuvent être choisis en commun ou plus rarement par l'équipe de direction elle-même.

Le Centre National de Fonction Publique Territoriale (CNFPT) pour lequel chaque agent titulaire cotise mensuellement à hauteur de 0.9%, nous délivre « gratuitement » ces formations.

Bien sûr, à la demande, d'autres actions de formation individuelle peuvent être demandées et acceptées selon les besoins du service.

Nous avons élaboré un livret d'accueil des stagiaires car nous participons aussi à la formation de nos semblables dans le domaine de la Petite Enfance, de la Santé ou des Soins et Services à la Personne... Deux personnes peuvent être accueillies simultanément. Un affichage dans le hall vous les présente avec leur photo et la formation qu'ils effectuent.

Tout stage débute par un temps d'observation et bien avant, par la signature avec l'établissement référent scolaire, d'une convention. Le casier judiciaire et les vaccins de la personne sont contrôlés. Selon les objectifs de stage, le stagiaire peut être amené à participer aux mêmes soins et tâches effectués par les professionnels. Un stagiaire ne reste jamais seul avec des enfants.

2. Le projet social

2.1 Le contexte environnemental de l'établissement

En 2010, selon l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) la population de Vendargues s'élevait à 5657 habitants alors qu'en 2020 elle est établie selon le site <https://ville-data.com/> à 6478 soit 14% d'augmentation représentant une hausse de plus de 1% par an.

(Source <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3676570?sommaire=36969>) Or, comme l'indique l'INSEE Vendargues appartenant au pôle urbain de Montpellier, la ville bénéficie d'une hausse de la population digne des plus grandes villes de France. En 2013, la Zac Pompidou (340 logements) sortait de terre ainsi que le quartier l'Eden en 2020 avec 146 terrains livrés étendant encore un peu plus sa population.

700 logements supplémentaires devraient voir le jour si la construction sur le site de Meyrargues se réalise à moyen terme.

Avec 300 hectares de zone d'activité sur son territoire, Via Domitia et Salaison, l'activité majoritaire est issue du secteur tertiaire avec de plus en plus d'activité industrielle. La ville bénéficie de toutes les infrastructures essentielles à la vie de ses habitants ou à proximité (moins de 5 kms).

La vie culturelle y est riche ainsi que l'engagement associatif faisant de cette ville, l'une des plus actives du département. L'engagement pour la jeunesse y est fort (Espace Jeunes, Place aux Sports, Centre de Loisirs sans hébergement (ALSH)) avec des élus engagés pour leur commune (création d'un poste de coordinateur petite enfance).

En 2012, selon la CAF, 230 enfants de moins de 3 ans étaient recensés au sens des prestations sociales contre 222 en 2019. Ce chiffre est stable.

Par contre, en 2012, il y avait 182 enfants de 3 à 5 ans, nous en notons 238 en 2019, ce nombre est en augmentation. En effet, en 2013, nous n'avions pas encore d'accueil de périscolaires alors qu'à présent nous les recevons les mercredis et vacances scolaires. Nous observons une demande des familles d'accueillir leurs enfants connus les années précédant leur entrée à l'école par choix. Ces familles préfèrent qu'ils puissent être accueillis auprès de personnes référentes alors qu'en accueil de loisirs, la tranche d'âge étant plus élevée ; cela s'avère moins

rassurant pour certains enfants qui s'y adaptent difficilement.

A la demande de la Caf et afin de désenclaver l'activité saturée du Relais Assistants Maternels (RAM) de la ville de Castries, Vendargues reçoit un nouveau RAM Cadoule-Bérange et son animatrice Educatrice de jeunes enfants (EJE) afin de répondre avec plus de rapidité, de proximité aux demandes d'accueil des familles.

112 assistantes maternelles se répartissent cette demande dont 42 sur Vendargues et 34 en activité réelle début 2021. Le Relais s'adresse aux habitants des communes de Baillargues, St-Brès et Vendargues : les principales charges afférentes sont partagées entre elles.

Deux maisons d'assistantes maternelles (MAM) « Les Télétubbies » et « A Petits Pas », ainsi qu'une crèche d'entreprise (Système U) « Croc'Soleil » et une micro-crèche « Les Petits Magiciens » sont aussi implantées sur le territoire. En septembre 2021, une autre micro-crèche écologique devrait voir le jour dans la zone d'activités (ZA) du Salaison sous le nom de « Baby Eveil ».

Le nombre de places en accueil de loisirs sans hébergement maternel est de 32 places avec un passage prochain à 40. 60 sont accueillis pour les primaires.

Le nombre d'enfants de moins de 3 ans inscrits à l'école en toute petite section à l'école privée St Joseph est de 10 enfants.

La Caf est partenaire majoritaire de nos projets et a financé en partie le progiciel « professionnel Mikado web » de notre multi-accueil.

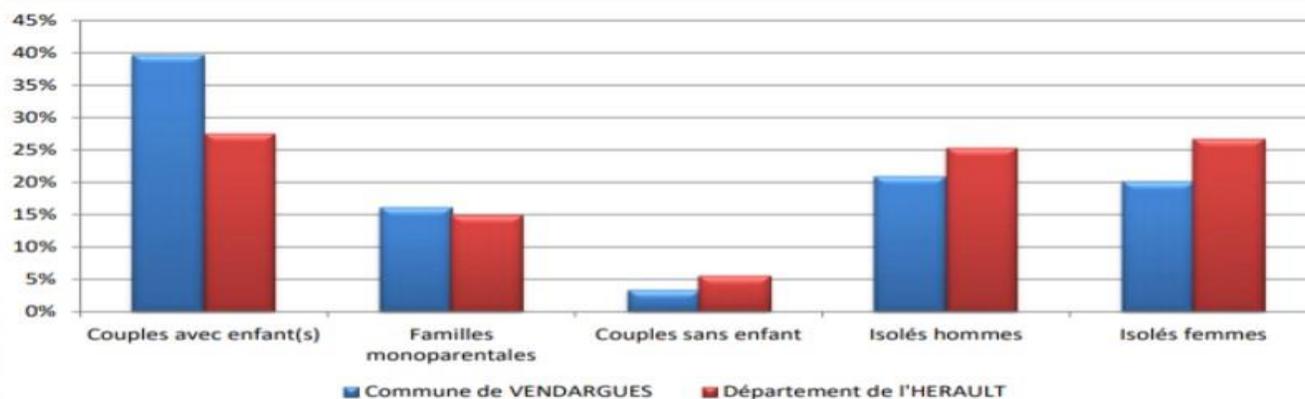
Pour plus d'informations, veuillez vous rendre sur le site de la Caf soit www.mon-enfant.fr.

Ci-dessous les chiffres issus de la typologie des allocataires au 31/12/2019

Les compositions familiales

	Commune de VENDARGUES		Département de l'HERAULT	
Couples avec enfant(s)	536	40%	79 085	27%
Familles monoparentales	219	16%	43 122	15%
Couples sans enfant	46	3%	15 822	5%
Isolés hommes	282	21%	72 920	25%
Isolés femmes	272	20%	76 919	27%

Les pourcentages sont calculés sur le nombre total de ménages allocataires



Avec 40 + 16% de familles avec enfants soit 56% de la population, la demande de garde en crèche à un instant T est très forte. 80 familles chaque année en moyenne se retrouvent avec une place en crèche non pourvue et se « rabattent » sur les assistants maternels du secteur ou décident de garder eux-mêmes leur enfant au sein du cercle familial élargi lorsque cela est possible. Ces familles intègrent la structure au plus tard l'année précédant l'entrée en maternelle de leur enfant.

Nous sommes aussi sollicités dans une proportion de 20% par des familles résidant dans les communes avoisinantes dépourvues de mode de garde de notre type.

2.2 L'intégration de l'établissement dans son environnement social

Nous favorisons prioritairement les familles habitant Vendargues et dont les deux parents travaillent, **préinscrites** au préalable dès connaissance de l'existence de la grossesse (les demandes et les réponses définitives se font par email (noté en page 2)).

La commission d'affectation des places a lieu au mois de mai entre la directrice et l'élue déléguée à la petite enfance dans le respect des observations suivantes en point 2.2.1 :

2.2.1 La mixité sociale

Comme nous pouvons le constater sur le graphique représentant « La composition familiale » ci-dessus, le nombre de familles monoparentales et avec enfants est supérieur à la moyenne du département. De ce fait, nous faisons en sorte que dans des proportions identiques, nous puissions accueillir ces types de familles majoritairement ainsi que 20% de celles en situation d'insertion professionnelles et/ou en précarité sociale. En 2017 selon l'INSEE, la proportion de personnes entre 15 et 64 ans au chômage s'élevait à 8.3%. déduction faite des étudiants, élèves, pré-retraités et retraités.

Le seuil de pauvreté monétaire, qui correspond à 60 % du niveau de vie médian de la population est représenté ci-dessous dans le tableau au niveau national comme suit :

- Pour notre structure, en 2020, cela représente 2 familles monoparentales et 3 nouvellement séparées pour 5 enfants se trouvant sous le seuil de pauvreté établi à 1381 euros par mois.
- En 2021, jusqu'en juillet 2021, cela représente 4 familles dont 1 monoparentale et les 3 autres séparées pour 4 enfants accueillis.

Sur l'année 2020, cela représente sur les 77 familles accueillies 6.9% de familles monoparentales, séparées, célibataires sous le seuil de pauvreté.

Revenu disponible mensuel correspondant au seuil de pauvreté selon la composition familiale en 2018

en euros 2018

Type de ménage	Seuil à 40 %	Seuil à 50 %	Seuil à 60 %	Seuil à 70 %
Personnes seules	708	885	1 063	1 240
Familles monoparentales				
Un enfant de moins de 14 ans	921	1 151	1 381	1 612
Un enfant de 14 ans ou plus	1 063	1 328	1 594	1 859
Couples				
Sans enfant	1 063	1 328	1 594	1 859
Un enfant de moins de 14 ans	1 275	1 594	1 913	2 231
Un enfant de 14 ans ou plus	1 417	1 771	2 125	2 479
Deux enfants de moins de 14 ans	1 488	1 859	2 231	2 603
Deux enfants, dont un de moins de 14 ans	1 629	2 037	2 444	2 851
Deux enfants de 14 ans ou plus	1 771	2 214	2 656	3 099

Lecture : en 2018, au seuil de 60 %, un couple avec un enfant de moins de 14 ans disposant d'un revenu disponible mensuel inférieur à 1 913 euros est pauvre.

Champ : France métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2018.

Paru le 9/9/2020



Répartition des Familles par Tranches de Revenus Mensuels

Tranches de Revenus :	Nombre de familles	Nombre d'enfants inscrits
de 1382 à 1913	7	7
de 1914 à 2231	3	4
de 2232 à 2444	2	2
de 0 à 1381	13	16
de à	0	0

Nombre de familles dont au moins un enfant est inscrit

25

Répartition des Familles par Tranches de Revenus



Ce second graphique confirme la tendance précédente et précise que 9 familles (13 – 5 monoparentales et séparées) en couple donc sont en-dessous du seuil de pauvreté d'une personne seule avec 1 enfant soit 9 sur 77 ce qui représente 11.7% de familles en situation très précaire. En tout et pour tout, ce sont 25 familles ayant au moins un enfant inscrit en 2020, soit 32% des familles totales inscrites sur la structure en situation de précarité. Une majorité de cadres et professions intermédiaires sont pour les autres, représentées sur notre établissement. Au regard des données transmises par la CAF de l'Hérault ci-dessous, notre structure représente bien, en terme de fréquentation, la répartition de sa population en « Revenus par unité(s) de consommation » en 3/4 (75%) et 1/4 (25%) soit plus précisément pour nous en 2/3 (66%) et 1/3 (33%) ces derniers possédant les plus faibles ressources.

Les revenus par unité(s) de consommation

	Commune de VENDARGUES		Département de l'HERAULT	
Moins de 250 €	9	1%	3 167	1%
de 250 € à 500 €	50	4%	14 393	6%
de 500 € à 750 €	86	7%	28 645	12%
de 750 € à 1096 €	186	14%	48 472	20%
1096 € et plus	970	75%	143 900	60%
Allocataires vivant sous le seuil de bas revenus	331	25,4%	94 677	39,7%
<i>Allocataires non pris en compte : hors champs</i>	54		49 294	

Les familles plus aisées ont accès plus facilement aux services d'une assistante maternelle souvent plus chère. Nous sommes regardants à toujours favoriser cette mixité sociale au sein de la structure afin de permettre aux familles d'être soutenues dans leurs difficultés en leur prêtant main forte pour soutenir leur parentalité. De cette manière, nous sommes présents, leur permettant ainsi de travailler à leur réinsertion sur le marché du travail, en acceptant leurs enfants sur leurs temps de formation et en proposant une offre variée d'activités culturelles aux enfants pour lesquelles ces parents ont moins de capacité financière de leur permettre d'y accéder. Ces familles peuvent aussi avoir accès à des accueils à temps plein.

Tout ceci soutient la politique de la ville axée sur l'équité, la solidarité et la citoyenneté.

2.2.2 L'accompagnement à la parentalité

Avec la volonté de proposer un portail commun aux différents services de la commune, Vendargues s'impose comme une commune soucieuse du bien-être et du bien vivre de ses administrés en tenant compte des impératifs de temps de vie moderne et rythmé . Il en va de même pour la crèche qui fait de l'accompagnement à la parentalité, au regard des politiques nationales actuelles, un axe prioritaire.

- Un lieu d'accueil parents enfants (LAEP) à moins de 5 kms sur la commune de Castries, l'Espace récré est destiné aux enfants de la naissance à 6 ans accompagnés d'un adulte familial. Il est animé par deux professionnelles de l'enfance, une psychologue et une éducatrice de jeunes enfants. C'est un lieu convivial proposant un accueil libre, gratuit, anonyme et

confidentiel. Enfants et parents y partagent des jeux communs et échangent entre eux. Cela a lieu tous les vendredis matin de 9h à 12h30 à la salle petite enfance La Communale 2, rue des écoles.

- Le Centre d'Informations sur le droit des femmes et des familles (CIDFF) soutient les personnes dans leur vie affective, sexuelle, sociale et familiale, tout en favorisant l'égalité des rôles parentaux au sein des couples et des familles. Il est joignable par téléphone au 04 67 72 00 24.

- L'APAJH accompagne les familles d'enfants en situation de handicap, les coordonnées sont disponibles sur internet ou auprès de nous.

- Il est possible aussi de contacter les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) car « Exercer sa parentalité, c'est notamment définir et poser un cadre structurant à son enfant dans les limites duquel il peut s'épanouir et grandir. C'est être en capacité d'écoute et de dialogue en se positionnant comme adulte responsable et bienveillant. Si, d'une façon générale, tous les acteurs de l'enfance sont concernés, les parents gardent une place unique. L'évolution de la société, mais aussi de multiples mutations touchant les familles, les relations conjugales et les rôles parentaux, rendent parfois difficiles l'exercice de la parentalité et l'éducation des enfants. La multiplication des informations, voire des injonctions ne facilite pas la tâche des parents. Tous les parents ont besoin de savoir qu'ils ne sont pas seuls face aux interrogations qui peuvent apparaître dans les différentes étapes du développement de leur enfant. » Ainsi, dans cette optique, vous pouvez joindre

L'École des Parents et des Éducateurs de l'Hérault

260 rue du Puech Radier – 34970 Lattes

04 67 03 43 58

contact@epe34.com

- Notre médecin, psychologue et l'ensemble de l'équipe se tiennent toujours à disposition des familles qui en font la demande mais aussi à notre initiative pour confronter des points de vue éducatifs, pédagogiques, de santé, de problématiques familiales, professionnelles pour lesquels nous mettons tout en œuvre afin d'y répondre. Cela peut être sous forme de conseils

si nous sommes sollicitées en ce sens, de prise en charge plus particulière en « adaptant le fonctionnement » de la structure à demande des parents ; nous sommes très souples en matière de changement de contrat par exemple, plus facilement en réduction de temps d'accueil. Nous proposons des créneaux vacants supplémentaires lorsqu'une place se libère pour cause de congés ou maladies. Nous déduisons les congés des familles posés un mois à l'avance sans condition maximale de jours dans l'année. Nous acceptons dans la limite des places disponibles d'accueillir les enfants connus de la structure partis vers l'école sur les temps périscolaires.

- Nous organisons des ateliers thématiques avec une psychologue de façon trimestrielle. Ces temps permettent aux familles « d'y voir plus clair » dans l'accompagnement de leur enfant et de mettre en place des actions d'éducation bienveillantes favorisant leur développement en accord avec l'évolution des connaissances en neurosciences.

- Notre bureau est toujours ouvert sur les temps d'accueil des familles avec une équipe de direction disponible pour échanger. Nous sommes joignables constamment par téléphone aussi pour ce faire.

Nos interventions se font sans jugement dans un esprit de co-éducation en recentrant toujours notre discours sur le fait que le parent est le seul à même de mieux connaître son enfant, en l'aidant à se faire confiance par le choix des mots que nous utilisons dans une logique de communication active. Nous reformulons les demandes afin d'être certain de bien avoir compris, nous utilisons le « je » à la place du « vous » qui accuse.

- Si nécessaire, nous prévoyons des temps d'observation très spécifiques pour des enfants dont le comportement nous questionne et afin d'anticiper de manière préventive toute problématique qui pourrait survenir à l'école par la suite par exemple.

- Enfin, nous savons vous orienter vers d'autres professionnels lorsque nous nous situons en dehors de nos champs de compétences (pédopsychiatre, micro-kinésithérapie, médecins spécialisés, orthophonistes, psychomotricien, ...)

2.2.3 Les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants ou de parents en situation de handicap mais aussi :

Accueillir sans différence

Notre structure peut accueillir des enfants porteurs de handicaps sur les plans psychiques, moteurs ou présentant des troubles de la santé. Les locaux sont conçus pour ce faire. Dans le souci de permettre à ces enfants de passer leur journée à la crèche dans les meilleures conditions possibles, une coopération est mise en place entre la famille, les instances médicales ou sociales, la directrice et son équipe par le biais de formation le cas échéant.

Ces contacts sont nécessaires pour rassembler les éléments qui vont permettre la mise en place d'un accueil personnalisé, en fonction de la situation particulière de l'enfant, et faciliter l'organisation des journées et la prise en compte des spécificités de cet accueil. La nature et la gravité du handicap doivent être précisées sur papier libre à l'attention du médecin de la crèche sous enveloppe cachetée. Un projet d'accueil individualisé (PAI) sera mis en place le cas échéant validé et signé conjointement par les parents, le médecin de l'enfant et la directrice.

Les enfants bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) peuvent être accueillis jusqu'à leur 4^{ème} anniversaire (sous réserve de l'avis du médecin de PMI). Une facturation particulière est applicable dans ce cas.

Des enfants issus de familles en difficultés sociales :

Nous sommes susceptibles d'accueillir des familles orientées par les services de l'Aide Sociale à l'enfance (ASE) ou par les services territoriaux de Protection Maternelle et Infantile (DPMIS). Cela renvoie davantage à une logique de protection de l'enfance, et concernent des familles bien souvent en cumul de difficultés économiques, sociales et éducatives parfois renforcées par le registre de la précarité.

Il peut s'agir en général d'orientations préventives, visant le soutien à la parentalité et l'aide à la séparation à l'adresse de jeunes mères seules, de couples rencontrant une crise familiale grave, ou de primo-arrivants sans réseau social. Elles peuvent aussi être plus sérieusement motivées par des soupçons de « carences éducatives ».

Ces accueils permettent de donner un rythme à des familles qui n'en trouvent pas. Cela permet une forme d'observation de la part des professionnels.

Les temps d'accueil souhaités peuvent varier dès lors de quelques demi-journées par semaine, à des temps pleins qui accompagnent alors souvent une mesure prononcée de protection de l'enfance.

De parents engagés dans un parcours d'insertion sociale

Les familles en difficultés, les mères isolées et les parents en voie d'insertion professionnelle sont susceptibles d'être accueillis. Cet objectif a été réaffirmé par la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) par l'article R2324-29 et décret du 23 décembre 2006 donnant obligation de réserver 1 place par tranche de 20 enfants pour l'accueil d'enfants dont les parents relèvent des minima sociaux.

 **Article D.214-2 du code de l'action sociale et des familles :**
Les modalités de fonctionnement des équipements et services d'accueil des enfants de moins de six ans doivent faciliter l'accès aux enfants de familles rencontrant des difficultés du fait de leurs conditions de vie ou de travail ou en raison de la faiblesse de leurs ressources.

 **Article D.214-7 du code de l'action sociale et des familles :**
Le projet d'établissement et le règlement intérieur des établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans (...) prévoient les modalités selon lesquelles ces établissements garantissent des places pour l'accueil d'enfants non scolarisés âgés de moins de six ans à la charge de personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle (...) pour leur permettre de prendre un emploi, de créer une activité ou de participer aux actions d'accompagnement professionnel qui leur sont proposées. Le nombre de places garanties ne peut être inférieur, sauf pour les établissements et services mis en place par des employeurs pour l'accueil exclusif des enfants de leurs salariés, à une place par tranche de 20 places d'accueil.

Développer les modalités de mise en œuvre d'une politique visant à faciliter l'accueil d'urgence :

Nous pouvons accueillir des enfants en urgence sur quelques jours sans adaptation (hospitalisation d'un membre de la famille isolée, maladie des parents, convocation impérative à un rendez-vous, transition entre deux modes de garde) soumis à acceptation par la directrice qui établit l'urgence ou pas de l'accueil avec justificatifs à l'appui. Le mode de facturation est horaire. Nous nous référons au montant des ressources « plancher » afin de déterminer le montant des participations familiales pour les familles non allocataires sans avis d'imposition, ni fiche de salaire et pour les enfants placés chez un assistant familial.

2.3 Les modalités de relations partenariales

En page 6 et 7, nous faisons référence aux personnes extérieures intervenant sur la structure. A cela s'ajoute les actions passerelles avec les 3 écoles Maternelles de Vendargues. Nous demandons aux familles où leur enfant est affecté et nous organisons un goûter ou une collation sur place à l'école afin que les enfants aient tout le temps de découvrir les locaux dans lesquels ils seront accueillis. C'est le temps d'une sortie à pied ou en calèche, un temps de chants en commun où l'on rencontre les plus grands, les adultes encadrants à venir en compagnie de leurs camarades actuels au côté de leurs référents à la crèche. C'est un moment propice car plus long que la visite prévue avec les familles.

Avec le RAM, nous organisons chaque année une sortie spectacle nous permettant de réduire le coût global imputé à la crèche et permettant parfois aux assistantes maternelles et aux membres de la crèche de se rencontrer afin d'échanger.

Les services de la DPMIS répondent à toutes nos interrogations en ce qui concerne les protocoles de santé, d'aménagement et de sécurité à mettre en place. Ils sont le relais d'un point de vue santé/social des services du ministère sur les modifications pouvant avoir lieu. Nous sommes en relation lors d'accueils spécifiques en provenance de l'ASE ou pour des familles suivies par leurs soins et en situation de précarité sociale ou éducative. La DPMIS est mise au courant de tout changement dans l'effectif du personnel et sa qualification. Nous dirigeons les familles vers leur médecin pour des consultations gratuites de nourrissons...

Les services de la Caisse Nationale d'allocations Familiales (CNAF), au-delà d'être avec la commune, notre principal financeur pour nos projets, nous transmettent les informations nécessaires à la gestion financière de la structure au même titre que le Trésor Public dont les prélèvements sur le compte des familles émanent. Nous avons signé avec eux (CNAF) une Convention Territoriale Globale (CTG). Elle favorise la territorialisation de l'offre globale de service de la branche Famille en cohérence avec la politique mise en place par notre commune.

Les services vétérinaires, de sécurité des établissements recevant du public (ERP) effectuent

les contrôles réglementaires. Un laboratoire privé contrôle l'activité liée à notre mode de restauration familiale et d'autres sont appelés pour effectuer les analyses de la qualité de l'eau (légionelloses) ou à la surveillance des nuisibles. D'autres vérifient l'état de la qualité de l'air et entretiennent les ventilations/chauffage.

Nous effectuons nos commandes de couches, de produits d'entretien, de jeux, de denrées alimentaires... auprès de sociétés référentes en la matière en privilégiant les circuits courts.

Les services du protocole (fournitures de masques, livraisons de l'épicerie, organisation de manifestations avec les familles ou d'actions de formation) et technique de la ville interviennent à notre demande pour le bon fonctionnement de la structure dont les réparations.

La bibliothèque en cours d'agrandissement nous accueille une fois par mois au minimum pour des prestations de lecture faites aux enfants, pour des spectacles ou jeux particuliers adaptés.

Plus rarement, nous sommes amenés à nous rendre à la maison de retraite de la ville pour favoriser les échanges intergénérationnels.

En cas d'accueil d'enfant en situation de handicap, le Centre d'Action Médico Sociale Précoce (CAMPS) peut intervenir dans nos locaux pour des actions de formation.

3. Le projet éducatif

3.1 La place des parents

Nous établissons des relations étroites avec les familles dans le respect de leurs valeurs à travers nos actions :

Lors de l'inscription, une visite de la crèche est organisée avec la directrice afin de découvrir le lieu de vie de vos enfants. Vous pouvez poser toutes les questions que vous souhaitez à ce moment-là ou lors d'un accueil téléphonique préalable.

Une réunion de rentrée a lieu dans chaque secteur (groupe d'enfants par âge) pour vous

présenter l'équipe, le fonctionnement et répondre à toutes les questions.

Le bureau est toujours ouvert sur les temps d'arrivée et de départ car nous recevons les familles sans rendez-vous si elles le souhaitent pour aborder tous types de sujets. C'est aussi l'occasion aux enfants de venir dire bonjour ou au revoir et de façon légère, faire en sorte qu'ils intègrent petit à petit les règles de bienséance.

Une boîte à idées est mise à votre disposition. Chaque année, nous vous demandons de façon anonyme de vous saisir de cette occasion pour y déposer vos suggestions et idées diverses. Celles-ci sont soumises à l'équipe lors d'une réunion permettant ainsi des remises en question dans la mesure du possible.

Les parents qui le souhaitent peuvent proposer des ateliers divers comme de l'éveil musical par exemple.

Chaque famille, chez les grands, a la possibilité de rentrer aussi dans la salle de change de la structure dans le respect de l'intimité des enfants. Elle y dépose et gère elle-même, dans les espaces qui leur sont dédiés, leurs affaires personnelles.

En fin d'année, mais aussi parfois lors des fêtes traditionnelles rythmant l'année, des moments conviviaux sont organisés en présence des enfants autour d'un « apéritif ». C'est le moment d'une forme de Kermesse où les plus grands récupèrent leur cahier de productions simples (dessins, collages - nous ne sommes pas à l'école), de comptines et les nombreuses photos des 3 années passées ensemble. À chaque vacances et/ou fermetures, ce cahier vous est transmis puis est ramené à la crèche, enrichi des moments aussi partagés en famille sur ce laps de temps.

Nous tenons notre propre classeur de transmissions afin de transmettre chaque jour le contenu, les observations de la journée et quelques anecdotes.

Nous échangeons par mail dès que nécessaire et nous engageons à répondre le jour même en fonction de l'urgence de la demande. Nous transmettons par ce biais les dates des visites médicales auxquelles les parents peuvent participer ainsi qu'à tout moment, la famille élargie.

Nous tâchons de connaître les prénoms des frères et sœurs en visite etc. afin de rendre un service familial aux familles et faire en sorte qu'elles se sentent le plus possible « comme chez elles ». Le sourire, le petit mot réconfortant sont de rigueur à la crèche de Vendargues dans toutes les circonstances.

Des envois de mails et affichages divers sont le support d'informations transmises sur le développement de l'enfant et ses spécificités.

Le règlement de fonctionnement, le projet d'établissement et le menu de la semaine sont affichés à disposition.

Les anniversaires des enfants sont l'occasion de solliciter la participation des familles. Ils sont fêtés systématiquement.

Un système de prêts de livres est aussi en place.

Pour finir, nous essayons de favoriser la paternité en incluant mieux les pères dans notre dispositif d'accueil afin d'alléger « la charge mentale » des mamans. Encore plus lors de situations de séparation comme nous observons de plus en plus à présent - mais pas seulement ; pour cela nous ne prévenons pas ou ne discutons pas systématiquement en premier lieu avec les mamans lors de problèmes de santé ou autres. Ils sont aussi tous destinataires, au même titre que les mères du contenu de nos mails.

3.2 L'organisation de l'accueil

D'après Alain Legendre, chercheur en psychologie comportementale, l'organisation que nous avons choisie s'organise autour de classes d'âges homogènes (petits-moyens-grands). D'après ce qu'il a pu étudier et observer, les enfants s'adaptent mieux au fonctionnement du lieu et présentent des niveaux de cortisol abaissé (hormone du stress analysé lors de prélèvements de salive à intervalle régulier) dans cette configuration par classe d'âges.

3.2.1 Le premier accueil, l'adaptation

« Les enfants sont tous sociaux, mais pas forcément sociables ! »

On aime à croire que le principe même de la collectivité (c'est-à-dire le rassemblement d'enfants dans un même espace) répond parfaitement aux besoins fondamentaux des enfants. Ils sont si sociables par nature ! Ils aiment tellement vivre les uns avec les autres ! Ces images que l'on a en tête d'enfants qui jouent et qui rient ensemble ne font qu'alimenter cette croyance. En réalité, c'est une idée reçue qui repose principalement sur une confusion terminologique entre les qualificatifs « social » et « sociable ». A la base, les enfants sont des mammifères

sociaux (comme nos copains les chiens ...). Ils sont équipés d'un cerveau social, pourvus d'un instinct grégaire et programmés pour vivre en meute, ou disons, plus joliment, en communauté. En revanche, être sociable est différent. Un enfant est dit « sociable » quand il a des capacités spécifiques à entrer en relation avec ses congénères (les petits et grands humains) et quand ces échanges lui procurent du plaisir. Autant dire que ce n'est pas le cas de tous les enfants, ni de tous les adultes d'ailleurs. C'est pour cela qu'un accueil peut, en crèche, ne pas être le plus adapté ... heureusement seulement pour de rares enfants aux besoins intenses. C'est donc pour ces raisons qu'il est vraiment nécessaire de réussir l'adaptation/familiarisation des enfants et de leurs familles.

Cet instant, essentiel se passe comme suit :

L'équipe veille à instaurer un climat de confiance entre l'enfant et sa famille dès les premiers contacts par mail déjà. Cette relation se construit au quotidien notamment lors des échanges du matin et du soir mais surtout lors des premières heures de leur présence en crèche au travers d'échanges sur les habitudes de l'enfant et de sa famille.

La période d'adaptation dure au minimum 15 jours et permet à l'enfant de s'habituer progressivement à son nouvel environnement et en la présence d'un parent les premières heures fixée avec la directrice. Cette période permet à l'enfant et à l'équipe de mieux se connaître.

En effet, la séparation pour l'enfant et son parent n'est pas toujours évidente. C'est pourquoi, l'équipe veille à les accompagner dans le processus de séparation en s'inscrivant dans une continuité affective et éducative avec les parents. L'équipe veille à accueillir les émotions des parents et de l'enfant par le biais de la verbalisation, en le prenant dans ses bras, en lui donnant son doudou, sa sucette et en faisant preuve d'empathie et de bienveillance. Ces qualités leur permettent de se sentir valorisés et reconnus en tant que réel sujet à part entière.

2 L'accueil au quotidien, pédagogie et aménagement de l'espace

Emi Pikler, pédiatre hongroise a développé la motricité libre. Selon elle : « La liberté motrice consiste à laisser libre cours à tous les mouvements spontanés de l'enfant, sans lui enseigner quelques mouvements que ce soit ».

La motricité libre permet à l'enfant de découvrir son corps et d'explorer ses capacités. Pour ce faire, l'équipe veille à instaurer un environnement adapté et sécurisant. Grâce à la motricité libre l'enfant acquiert davantage de confiance en lui et en son propre corps. Il n'est pas empêché dans ses mouvements entravés par l'intervention de l'adulte (aide à la marche par exemple) et apprend plus vite à repérer les limites de son propre corps. C'est un enfant qui chute mais sait se rattraper plus facilement que les autres (nous évitons de mettre un bébé en position assise tant qu'il n'a pas acquis cette posture par lui-même ...)

Ainsi, Maria Montessori, médecin et pédagogue italienne a écrit : « Aide-moi à faire tout seul !! » dans le même courant que Mme Pikler, elle prône le concept de motricité libre. Dans sa pédagogie, l'environnement préparé est constitué des acteurs, c'est-à-dire des enfants et des éducateurs mais également de l'environnement et du matériel pédagogique. L'objectif est que les enfants évoluent au sein de l'espace aménagé en choisissant ce qu'ils veulent faire librement dans le but de développer leur autonomie naissante. La posture des encadrants est d'observer sans s'imposer, facilitant les échanges, les mouvements dans un climat de confiance et de bien-être.

Les adultes au nombre de 4-5 simultanément dans une pièce se postent assis en différents endroits. La vue n'est entravée par aucun meuble haut susceptible de masquer la vision de l'adulte par l'enfant, l'environnement est coloré et lumineux favorisant la gaité.

Les sorties à l'extérieur dans la cour (structure de glisse, de grimpe, vélos, ballons, poussettes) sont plébiscitées afin que s'exerce cette motricité de manière encore plus facilitée.

Chez les grands, afin de réduire le nombre de personnes qui au-delà de 12 peut générer du stress. Des décloisonnements (séparation en sous-groupes) sont effectués sur des ateliers plus dirigés (pâtisseries, transvasements, puzzles ...)

Au moment de la séparation, chaque parent avec son enfant sont accueillis individuellement. Nous incluons l'enfant dans nos transmissions, nous parlons avec lui et non de lui seulement. Le parent est invité à signifier son départ systématiquement sans partir « en douce » et ce, même si cela déclenche des pleurs. Partir de cette manière assure à l'enfant que son parent sera de retour. Il garde confiance en l'adulte.

Au moment du départ, à votre arrivée, certains enfants sont débordés par leurs émotions contenues toute la journée. Ne vous en offusquez pas cher parent, c'est normal et de ce fait, parfois, les retrouvailles ne sont pas à la hauteur de ce que vous imaginiez, l'enfant se laisse complètement aller avec vous et laisse échapper ses émotions réfrénées, d'un seul coup.

Parfois aussi, il a besoin de temps pour quitter le jeu qu'il a initié.

3.3 La vie quotidienne

3.3.1 L'éveil et le jeu

Parce que la musique est un éveil orienté par le mouvement, le sens du rythme, l'attention auditive et l'épanouissement, nous avons fait le choix de développer l'éveil musical au travers de comptines, de danses et d'instruments joués par une intervenante extérieure et ce, pour le plaisir des sens et de l'expression spontanée. Avec les tout-petits, ces séances participent à ce que la psychologue Sophie Marinopoulos a décrit sous le terme de « santé culturelle ». Il s'agit aussi par les comptines chantées et les histoires contées de développer leur niveau de langage par immersion dans les mots, nouveaux et leur prosodie. Nous essayons lorsque l'âge le permet, de poser des questions ouvertes aux enfants pour les inciter à s'exprimer. L'équipe s'assure d'offrir un environnement riche et varié afin de veiller au développement et à l'épanouissement personnel de chaque enfant.

Par le biais de l'observation, l'équipe met aussi à disposition des jeux adaptés en plusieurs exemplaires (réduire les dispute-favoriser l'imitation) pour l'enfant en fonction de son âge et de son niveau de développement.

L'autonomie de l'enfant lui permet de se sentir acteur et renforce l'estime de soi.

L'équipe veille ainsi à favoriser cette autonomie de l'enfant au quotidien. Ils ont leurs propres porte-manteaux, leurs propres poches à doudou (peluches, morceau de tissu...), ainsi que des boîtes individuelles pour leurs affaires... Tout ceux-ci constituent des repères rassurants pour les enfants. Le doudou en tant qu'objet transitionnel selon Donald Woods Winnicott, pédiatre et psychanalyste, permet à l'enfant de faire du lien entre sa maison et la crèche. L'enfant est alors libre de le prendre quand il en ressent le besoin.

L'équipe veille à favoriser le jeu libre de l'enfant. Il permet à l'enfant de développer sa créativité et son imaginaire ainsi que toujours, son autonomie.

Elle met en place des ateliers permettant de stimuler l'éveil des enfants, de développer leur motricité fine. Des ateliers lecture, peinture, parcours de motricité etc.... leur sont proposés.

La collectivité permet aux enfants de se sociabiliser dans un environnement adapté et structuré.

Un accent est mis sur les sorties les plus fréquentes possibles dans la cour par tous les temps

ou presque. Ces instants sont importants et contribuent énormément à leur bien-être. Cela assouvit leurs besoins de développement sur le plan moteur, leur permet de se défouler (ils peuvent crier, courir, sauter). Cela permet d'éviter, dès le plus jeune âge la sédentarité, et favorise leur repos ...

Tout au long de la journée, le professionnel veille à garantir la sécurité physique, psychique et affective de l'enfant. Enfin, nous essayons autant que faire ce peu, de réduire les moments de transition où l'enfant attend sans rien faire.

3.3.2 L'alimentation

Nous sommes ouverts sur l'extérieur et échangeons notamment beaucoup avec les crèches de Castries, de Jacou, de Castelnau-le Lez. C'est d'ailleurs grâce à cette dernière que nous envisageons prochainement de passer aux plateaux repas où l'enfant s'initiera aux saveurs dans l'ordre qu'il souhaite dans le respect du développement de ses sens et de la satisfaction de ses besoins de base.

De la même façon, nous utilisons quelques signes élémentaires (du langage des signes) permettant à l'enfant de vivre moins de frustrations liées à son manque d'accès à la parole. Il peut nous demander à boire, qu'on le réserve encore...

Les plats variés sont confectionnés sur place et adaptés au rythme d'introduction des aliments propres à chaque âge. Nous adaptons même le régime en fonction de l'état de santé de l'enfant. Le plaisir est aussi privilégié dans cette éducation au goût avec quelques entorses au tout parfaitement équilibré notamment lors des fêtes célébrées ensemble.

Le bruit et le déplacement des professionnels sont limités sur les temps de repas afin de permettre le calme propice à ces moments de partage et de convivialité. Les enfants sont invités à goûter mais s'ils refusent, nous acceptons en considérant que face à un nouvel aliment, il faut parfois le présenter jusqu'à 10 fois sur autant de jours différents pour qu'il finisse par l'accepter. Les premiers repas ont lieu pour les moyens et les grands aux alentours des 11h15, installés par 6 à table ou sur une chaise individuelle sécurisée lorsque l'enfant est un peu petit pour que ses pieds touchent le sol, une référente par table les aide à déguster leurs plats.

Chez les bébés, l'allaitement maternel est possible. Toute mère peut aussi « tirer » son lait afin que l'on puisse le donner au biberon.

3.3.3 Le sommeil

Pendant le sommeil, les apprentissages se fixent durablement dans le cerveau et l'hormone de croissance est sécrétée. Ces temps de repos sont bénéfiques pour le maintien d'un bon système immunitaire et d'un bon développement du système nerveux. C'est dire toute l'importance du respect de ces phases. Nous sommes donc très vigilants à tous signes de fatigue et couchons les enfants aussitôt. Une exception est faite pour les plus grands qui n'ont qu'une seule sieste après le repas vers 12h30. L'enfant qui ne souhaite pas dormir est invité à se reposer en restant calmement allongé après le temps de l'histoire ritualisé dans le dortoir. Nous ne réveillons pas un enfant qui dort en cours de journée le plus souvent possible (sauf à la fermeture) et invitons les parents des plus-petits à venir les chercher, sans l'imposer aucunement, au-delà de leur horaire de départ.

Les temps de sieste sont surveillés en permanence chez les grands par une présence effective tout au long de ce temps, jusqu'à 14h30 chez les moyens puis pour ceux qui dorment encore par le biais d'un écoute-bébés et d'un contrôle visuel effectif en moyenne toutes les 5 minutes. Chez les bébés, les écouteurs et la surveillance régulière font foi. La température des pièces est régulée à 19°C.

Nous faisons en sorte de créer une atmosphère propice au sommeil en différenciant le jour de la nuit en occultant les fenêtres de façon à obtenir une ambiance plus sombre et tamisée mais surtout pas complètement noir.

Les bébés peuvent être endormis aux bras, dans les transats ou dans une poussette jusqu'à ce qu'ils acceptent leur lit dédié à barreaux. Deux dortoirs adjacents sont disponibles pour les bébés ainsi que pour les grands.

Les moyens dorment aussi dans des lits à barreaux, les parents fournissent leur propre turbulette, gigoteuse. Les plus grands se reposent dans des lits couchettes à 10 cms du sol et ont des sacs de couchage individuel en coton très épais fournis par nos soins. Chacun retrouve toujours le même emplacement et le même lit à chaque accueil.

Dans tous les cas, les réveils sont échelonnés.

3.3.4 L'hygiène et les soins corporels : des instants privilégiés

L'équipe assure les soins d'hygiène et veille à rester vigilants à la santé des enfants. Ces soins constituent une relation privilégiée entre le professionnel et l'enfant.

Dans la section des grands, l'équipe favorise l'autonomie de l'enfant lors des changes. Les enfants se déshabillent tout seul avec l'aide des professionnels, tirent la chasse, s'essuient et peuvent monter seuls par le biais d'un petit escalier sur la table de change. Il peut nous arriver de changer un enfant lui-même debout lorsqu'il montre des signes d'agacements à être mis en position allongée.

Aux alentours de deux ans/trois ans (30 mois pour la moyenne) l'acquisition de la propreté commence. L'acquisition du contrôle sphinctérien dépend de la maturation du cerveau de l'enfant : l'enfant doit être prêt dans son corps et dans sa tête. C'est un processus naturel et spontané qui, si il est respecté assurera aux enfants de n'avoir jamais voire peu d'accidents « de pipi ».

Les professionnels s'inscriront dans une continuité de prise en charge avec les parents. Retirer les couches débutera donc toujours à la maison après les avoir observé sèches sur plusieurs jours.

A la demande des familles, nous prolongerons dans cette voie en proposant souvent à l'enfant de se rendre aux toilettes sans attendre forcément qu'il ne nous sollicite les premiers temps.

Nous ferons toujours part aux familles de nos observations afin d'adapter au mieux cet accompagnement en commun sans stress ni réprimande à l'enfant aucune, de la part des familles lors de petits accidents. Ce sera ainsi le gage d'une prise en charge commune respectueuse des besoins de leur enfant.

Nous assurons l'hygiène sur les temps de soin en nous lavant les mains ou en utilisant une solution hydroalcoolique après chaque mouchage, avant et après chaque change. Pour les enfants, le lavage des mains a lieu après un passage aux toilettes pour les plus grands et avant et après chaque repas. Les plans de change sont systématiquement désinfectés et les serviettes sur lesquelles s'allongent les enfants changées à chaque selle et chaque jour. Eau et savon sont privilégiés et le gant de toilette changé à chaque fois. Si un soin particulier est effectué tel un lavage de nez, tout est spécifié dans le classeur de transmissions. Nous y notons toute anomalie ou modification de l'état de l'enfant. Si nécessaire, nous prévenons aussitôt le parent.

Tout acte de soins est réalisé en informant l'enfant au préalable, en tenant compte de ses

appréhensions, de son état. Ces instants sont l'occasion d'échanges avec les professionnelles et même parfois de petits jeux ou temps de comptines. Cela doit rester un moment agréable où l'enfant est toujours, même dès son plus jeune âge, invité à participer (« Peux-tu lever la jambe s'il te plait... »).

Chaque enfant a une serviette individuelle changée à chaque repas. Il est invité à l'enlever seul et à la déposer dans un panier à linge sale réservé à cet effet.

Avant le coucher, les enfants chez les moyens et grands essaient de se déshabiller seuls. Il en est de même au réveil. Ils accèdent à leur tiroir chez les grands, dans lesquels des petits bacs contenant leurs affaires sont disponibles.

Nous sommes toutes formées au premiers secours et renouvelons régulièrement cette formation. En cas d'accident, c'est l'équipe de direction qui s'occupe de l'enfant concerné et qui joint les services de secours ou le médecin. L'équipe veille sur le reste du groupe. Pour les petits « bobos » du quotidien, une auxiliaire ou à défaut une autre personne qualifiée, prend en charge l'enfant et réalise les soins courants. Tout est expliqué à l'enfant (il dispose alors de son doudou) de façon calme et rassurante tout en l'accompagnant et en *reconnaissant* sa douleur (tu dois avoir mal en effet mais ça va aller mieux après le soin...). Cet aspect-là est fondamental car les pleurs de l'enfant ne sont jamais à prendre à la légère mais bien le signe de l'expression d'une véritable émotion qui leur est propre. Il convient de la reconnaître, de l'accepter et de trouver les clefs pour l'accompagner afin que petit à petit, il apprenne à gérer les frustrations que son cerveau immature ne lui permet pas de contrôler seul.

Lors des soins, nous favorisons l'intimité des enfants au maximum et veillons à ce que la température de la pièce soit adaptée. Les petites toilettes sont séparées par des petites cloisons.

Conclusion

Dès l'entrée, nous mettons tout en œuvre pour rendre notre structure la plus accueillante possible. Au-delà de nos postures, elle est régulièrement décorée par les enfants avec les équipes qui ne manquent pas d'idées. Les locaux sont spacieux.

En ce qui concerne les limites posées aux enfants, nous faisons en sorte qu'elles soient peu nombreuses mais toujours respectées. Nous valorisons le plus souvent possible les comportements positifs de l'enfant et passons rapidement sur les petites bêtises (découvertes pour lui) afin de faire en sorte qu'elles ne se reproduisent pas et que s'ancre plutôt durablement la volonté de l'enfant de faire bien pour lui-même d'abord et ainsi, de satisfaire l'adulte qui le félicite régulièrement. Si nous devons, en dernier recours, isoler quelques instants un enfant après lui avoir proposé de taper dans un coussin ou déposer sa colère dans une boîte dédiée à cet effet..., c'est près de nous, et pas plus d'une minute par année d'âge. Ces instants sont reparlés avec l'enfant (rappel des règles par exemple au travers de l'appui d'images faisant plus sens) un peu plus tard sans stigmatiser le comportement. « Il est hors de question de poser une étiquette ». Notre volonté est de les préparer aux règles de vie inhérentes à leur entrée à l'école afin qu'ils puissent « s'y soumettre » le plus aisément possible. C'est l'idée « du feu rouge » que nous n'avons pas le droit de griller.

Sachez enfin que rien n'est jamais complètement figé dans nos pratiques à la crèche : nous sommes toujours ouverts à la réflexion au regard des recherches scientifiques toujours en perpétuelle évolution. Ce projet est amené à être revisité et repensé en ce sens.